



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage , Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Marine Machinery and Services / Machineries et  
services maritimes

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

6C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> HVAC SYS CCGS G PEARKES & A HARVEY	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> F7049-160078/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> F7049-160078	<b>Date</b> 2016-10-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ML-050-25991	
<b>File No. - N° de dossier</b> 050ml.F7049-160078	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-11-07</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Richer, Francois	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 050ml
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4752 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-6648
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Canadian Coast Guard Base (CCG), 280 Southside Road, St. John's, NL A1E 0A3	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7049-160088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7049-160088

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
050ml.F7049-160088

Id de l'acheteur - Buyer ID  
050ML  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## MODIFICATION No. 003

Cette modification est soulevée pour répondre à la question et réponse afin de l'inclure à cette appel d'offres et de publier les questions et réponses résultant des soumissionnaires qui a eu lieu à St. John's (T.-N.-L.), le 13 octobre 2016 lors de la Conférence des Soumissionnaires.

### QUESTIONS ET RÉPONSES :

#### Question 7 : (Article 3.2.10)

R438A est un frigorigène de remplacement pour R-22 et n'est généralement pas utilisé pour du nouvel équipement. Est-ce que le R407C est acceptable comme un frigorigène pour ce projet?

#### Réponse 7 :

R407C est également acceptable comme gaz réfrigérant pour utilisation avec les nouveaux systèmes de CVC.

#### Mettre à Jour :

- 1) Toute référence dans cette DP qui réfère à la date du 31 janvier 2017 est maintenant remplacer par la date suivante : 28 février 2017.
- 2) En raison d'une complication imprévues électronique au cours de la dernière modification de télécharger 002, tous les dessins ont été ré-attaché à l'amendement 003.

### COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES:

Fourniture de nouveaux systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation et des pièces de rechange connexes pour les navires de la Garde côtière canadienne (GCC) *Ann Harvey* et *George R. Parkes*

Numéro de dossier de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) :  
F7049-160078/A

Compte rendu de la Conférence des soumissionnaires  
Le jeudi 13 octobre 2016, à 14 h 30  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

## PRÉSENTATIONS

### Participants

François Richer	TPSGC
Mark Haydock	TPSGC
Joseph Earles	GCC
Mia Hicks	GCC
Kevin Downs	EP HAC Inc.
Peeter Nielander	Berg Chilling Systems
Glenn Crane	Hearting Products Ltd.
Barry Goulding	Newfoundland HVAC
Barry Brown	Newfoundland HVAC

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7049-160088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7049-160088

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
050ml.F7049-160088

Id de l'acheteur - Buyer ID  
050ML  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## **MOT D'OUVERTURE**

Le Canada souhaite la bienvenue à tous les soumissionnaires et se réjouit de leur participation au processus.

La conférence a pour objectif d'examiner tous les documents publiés à ce jour concernant la demande de propositions (DP) et de discuter de tout problème de nature contractuelle ou technique les concernant.

L'autorité contractante (AC) indique que d'autres dessins ont été publiés le 12 octobre.

On rappelle aux soumissionnaires d'indiquer la section concernée du devis quand ils posent des questions.

### **1) Documents fournis aux soumissionnaires**

Les documents ci-après ont été publiés :

- A) DP n° F7049-160078/A datée du 26 septembre 2016;
- B) Modification n° 001 de l'IS datée du 6 octobre 2016;
- C) Modification n° 002 de l'IS datée du 11 octobre 2016.

L'AC indique que la Modification n° 003 de l'IS devrait être publiée d'ici le milieu de la semaine prochaine.

### **2) Rappels concernant le processus d'approvisionnement**

L'AC de TPSGC fait les commentaires suivants :

- a. Rappel de la date de clôture de la DP : le 7 novembre 2016, à 14 h (heure normale de l'Est).
- b. Les soumissions doivent être envoyées au Module de réception des soumissions de TPSGC situé à Gatineau, au Québec, dont l'adresse figure sur la page couverture du document de l'appel d'offres. C'est le seul bureau qui accepte les soumissions dans le cadre de cet appel d'offres.
- c. On rappelle aux soumissionnaires de n'envoyer leurs soumissions qu'au bureau régional de TPSGC dont l'adresse figure sur la page couverture. Les soumissions envoyées aux autres bureaux ne seront pas réacheminées au Module de réception des soumissions de TPSGC situé à Gatineau, au Québec.
- d. On rappelle aux soumissionnaires de ne pas envoyer leurs soumissions directement à l'AC.
- e. Le respect de l'échéancier est primordial. Les produits attendus doivent être livrés au plus tard le 31 janvier 2017.
- f. Comme il est indiqué dans l'ISS, les soumissionnaires peuvent demander à l'AC de TPSGC des précisions et / ou des changements à la DP au plus tard sept (7) jours ouvrables avant la clôture de la DP.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7049-160088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7049-160088

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
050ml.F7049-160088

Id de l'acheteur - Buyer ID  
050ML  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- g. Les soumissionnaires ne doivent ajouter aucun commentaire, aucune remarque ni aucune condition à l'IS. Un tel ajout entraînera le rejet de la soumission.

L'AC indique que nous aborderons le devis technique en premier, puis la DP.

### **3) Examen de l'annexe A de la DP – Énoncé des besoins pour la fourniture de nouveaux systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation et des pièces de rechange connexes pour les navires de la GCC *Ann Harvey* et *George R. Pearkes* (TPSGC et GCC)**

#### **Partie 1 : Portée**

##### **1.1 Aucune question n'est posée.**

Précisions de la GCC : La cloison sera enlevée pour qu'il soit plus facile d'accéder à l'équipement.

##### **1.2 Question : Le responsable technique répondra-t-il aux questions concernant la classification?**

Réponse : La GCC indique que l'entrepreneur doit obtenir la confirmation de la société de classification et de Transports Canada.

Précisions de la GCC : Ce contrat porte sur la fourniture d'équipement et non pas sur l'installation de celui-ci. Les services d'ingénierie et d'installation feront l'objet d'un contrat subséquent.

##### **1.3 Aucune question n'est posée.**

##### **1.4 Question : La GCC veut-elle que les manuels soient dans les deux langues officielles?**

Réponse : En ce qui concerne le NGCC *Ann Harvey* et le NGCC *George R. Pearkes*, les manuels doivent être en anglais.

Pour ce qui est options, les manuels devront être en français si le système est commandé pour le Québec, et en anglais si le système est commandé pour la Colombie-Britannique.

##### **1.5 Aucune question n'est posée.**

##### **1.6 Aucune question n'est posée.**

#### **Partie 2 : Normes**

##### **2.1**

##### **2.1.1 Question : On indique que la norme ISO 7547 exige un pourcentage d'air frais de 50 %, et qu'un pourcentage de 40 % ou moins rendrait l'entrepreneur non conforme.**

Précisions de la GCC : La norme ISO 7547 sera supprimée de l'énoncé des besoins. La GCC a maintenant supprimé cette exigence de la norme ISO 7547 de l'Énoncé des Besoins.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7049-160088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7049-160088

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
050ml.F7049-160088

Id de l'acheteur - Buyer ID  
050ML  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**TPSGC rappelle aux soumissionnaires qu'ils doivent fournir ce qui est exigé dans le devis.**

**2.2 Aucune question n'est posée.**

**Partie 3 : Description technique**

**3.1 Aucune question n'est posée.**

**3.2**

**3.2.1 Aucune question n'est posée.**

**3.2.2 Aucune question n'est posée.**

**3.2.3 Aucune question n'est posée.**

**3.2.3.2 Remarque de TPSGC : Le paragraphe 3.2.3.2 sans contenu sera supprimé de l'énoncé des besoins.**

**3.2.4 Question : Y a-t-il des exigences sur l'intégration des humidificateurs Nortec?**

**Réponse : Les deux navires renferment des humidificateurs Nortec, mais il s'agit de modèles différents. La GCC demande que le système soit intégré aux humidificateurs Nortec.**

**Question : De quelle façon le chauffage est-il ajusté dans les cabines?**

**Réponse : Le chauffage est ajusté manuellement par la fermeture ou l'ouverture des volets d'obturation sur place.**

**Question : Le devis ne fait pas état du compresseur exigé. Or, pour que la GCC obtienne la puissance dont elle a besoin, il se peut qu'il faille changer le compresseur. Cette décision appartient-elle au fournisseur?**

**Réponse : Il appartient au fournisseur de concevoir et de construire un système qui aura la puissance du système actuel.**

**Question : Voulez-vous que le tout soit monté sur châssis à supports élastiques? Ne voulez-vous pas un dispositif d'isolation acoustique?**

**Réponse : La GCC veut un châssis sur support élastique.**

**3.2.5 Aucune question n'est posée.**

**3.2.6 Aucune question n'est posée.**

**Précisions de la GCC : Les supports élastiques doivent se trouver sous le cadre de montage (qui supporte toutes les machines constituant le système). La GCC fournira la version modifiée du paragraphe 3.2.6 indiquant que les supports élastiques doivent-être fournis par l'entrepreneur.**

**Modification : Le texte qui suit souligné est ajouté à l'Énoncé des Besoins: Les supports résilients doivent-être fournis par l'entrepreneur.**

**3.2.7 Question : Cette spécification ne peut pas s'appliquer à l'équipement à fournir. Pourquoi l'a-t-on incluse?**

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7049-160088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7049-160088

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
050ml.F7049-160088

Id de l'acheteur - Buyer ID  
050ML  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**Réponse : C'est juste. La spécification sera supprimée du devis.**

**3.2.8 Question : Nous devons savoir quel est le débit d'air dans la conception du système d'origine. Cet élément d'information est essentiel pour permettre le calcul des charges de chauffage et de refroidissement. Or, il ne figure pas dans le devis actuel. Sans cet élément d'information, un fournisseur aura bien du mal à élaborer un système, puisqu'il n'est pas en mesure de calculer la taille des serpentins et la charge de chauffage et de refroidissement sans le nombre de pieds cubes par minute ( $\text{pi}^3$  / min.). Il doit connaître, au minimum, la capacité du système. S'il connaît toutefois le nombre de  $\text{pi}^3$  / min. et la puissance constante du moteur en place, il pourra estimer de façon approximative la capacité de pression statique.**

**Réponse : La GCC fournira les données.**

**La GCC modifie l'alinéa 3.2.8 ci-dessous comme suit:**

Les paramètres de conception : Winter:-40°C à 21°C 185km/hr avec le vent, 30 % d'humidité relative. Été : 35 °C à 70 % d'humidité relative pour 27 °C à 50 % d'humidité relative. Le système doit être capable de maintenir les conditions ci-dessus dans les secteurs de l'hébergement lorsqu'ils sont fournis avec un mélange de l'air recirculé 60 p. 100 et 40 p. 100 de l'air frais.

**Modification : Le texte qui suit souligné est ajouté à l'Énoncé des Besoins: Pour le conditionnement de l'air : la centrale thermique de la charge de refroidissement pour chaque usine est 106 kCal/Par heure. La chaleur totale de charge par heure est 212 kcal A/C avec les deux usines en marche. Pour le chauffage à la vapeur : allocation/approximatif demande conformément à la vapeur dessin est 138,8 vapeur/hr kg par usine. Le montant total de la demande d'écoulement de la vapeur est 277.6 kg/hr.**

**3.2.9 Question : Les dimensions des conduits de retour et des prises d'air extérieures ne sont pas données aux fournisseurs. Peuvent-elles leur être fournies?**

**Réponse : La GCC fournira les dimensions des prises.** Voir l'alinéa 3.2.9 modifié ci-dessous : Les mesures d'adaptation des systèmes de CVCA doivent être en mesure d'utiliser les travaux sur conduites pour Inlet, le point de vente et de reprise d'air sans causer des interférences avec les passages dans la salle de CVC. **Modification : Le texte qui suit a souligné est ajouté à l'Énoncé des Besoins: Retour d'air de l'amortisseur : 51 pouces de Long (dont 2 pouces pour les brides / l'amortisseur de pale est de 8 pouces de large y compris ½ pouce chevauchement/siège. L'air extérieur amortisseur arrangement : 51 pouces de long; 3-pale assemblage, la bride de fixation est 23 pouces de hauteur, les pales de l'amortisseur semblent environ 7 pouces de large et encore une fois, le secteur est visuellement chevauchement/siège environ ½ pouce. Cloison Air extérieur bride de >33,5 pouces en hauteur et > 29,5 pouces de long. 12,5 pouces à l'intérieur du compartiment de cloison Inlet à côté de chambre de tranquillisation de mélange; de ce 12,5 pouces de longueur, environ 6,5 pouces est l'air extérieur amortisseur arrangement de montage. Hauteur du passage de conduits (c'est la hauteur de reprise d'air de l'amortisseur arrangement) jusqu'en haut de la chambre de tranquillisation de mélange est de 5 pouces.**

**Question : Pourquoi le refoulement des ventilateurs diffère-t-il d'un navire à l'autre?**

**Réponse : L'équipement doit être fourni conformément au devis.**

**3.2.10 Aucune question n'est posée.**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7049-160088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7049-160088

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
050ml.F7049-160088

Id de l'acheteur - Buyer ID  
050ML  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**3.2.11 Aucune question n'est posée.**

**3.2.12 Aucune question n'est posée.**

**3.2.13 Aucune question n'est posée.**

**CCG amende l'alinéa 3.2.13 suivant:**

Les serpentins de chauffage à la vapeur doivent être en mesure de préchauffer l'air à une température de 21 °C. La pression de vapeur de service fournie aux réchauffeurs est de 100 lb/po<sup>2</sup>. Le serpentin doit être fabriqué d'un tube en cuivre sans joint et d'ailettes matricées à collet, auto-épaissantes, en cuivre. Le boîtier du serpentin doit être fabriqué en acier galvanisé. La température de désactivation du serpentin doit être commandée par une vanne à commande pneumatique ou électrique. Des soupapes de dérivation doivent être installées aux deux extrémités de la vanne de commande. Un robinet de vidange manuel pour drainer la condensation doit être installé au point le plus bas. **Modification : Le texte qui suit souligné est ajouté à l'Énoncé des Besoins:** La vapeur de bobines doit être protégée contre le gel.

**3.2.14 Question : Qu'entend-on par « épais »?**

**Réponse : La GCC précisera la spécification en la modifiant de la façon suivante : « acier galvanisé de calibre 14 ».**

**La GCC modifie ce paragraphe 3.2.14 comme suit :**

**Modification : La suite frappé par l'entremise de texte est retirée de l'Énoncé des Besoins:** ~~Les boîtiers de filtre doivent être fabriqués en acier galvanisé épais.~~

**Modification: Le texte qui suit souligné est ajouté à l'Énoncé des Besoins:** Les boîtiers des filtres doit être construit de calibre 14 en acier galvanisé comme une épaisseur minimale.

**3.2.15 Aucune question n'est posée.**

**3.2.16 Question : Qu'entend-on par « épais »?**

**Réponse : La GCC indiquera le calibre minimum et modifiera le paragraphe 3.2.16.**

**La GCC modifie ce paragraphe 3.2.16 comme suit :**

Les appareils de traitement de l'air doivent être fabriqués en acier galvanisé épais et dotés de renforts. Tous les composants internes doivent être abrités dans un châssis en acier galvanisé et raccordés aux vérins pneumatiques à commande thermostatique à l'aide d'une tige et d'une tringlerie. **Modification : La suite frappée par l'entremise de texte est retirée de l'Énoncé des Besoins:** Les registres doivent être épais de tôles d'acier résistant à la corrosion à essieux de rotation dans une lubrification automatique de nylon traversées. **Modification: Le texte qui suit souligné est ajouté à l'Énoncé des Besoins:** Les registres doivent être de 14 jauge, l'acier galvanisé avec au moins résistants à la corrosion essieux de rotation, dans une lubrification automatique de nylon traversées.

**3.2.17 Aucune question n'est posée. Il en a déjà été question au paragraphe 3.2.4.**

**3.2.18 Question : Ajouter-t-on le débit d'air et le nombre de pi<sup>3</sup> / min. à la fiche technique?**

**Réponse : La puissance en pi<sup>3</sup> / min. des soufflantes sera fournie.**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
F7049-160088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7049-160088

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
050ml.F7049-160088

Id de l'acheteur - Buyer ID  
050ML  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**La GCC modifie ce paragraphe 3.2.18 comme suit :**

La capacité des systèmes de CVC des locaux doit correspondre à celle du système actuel. Voir la fiche technique ci-jointe. **Modification: Le texte qui suit souligné est ajouté à l'Énoncé des Besoins:** Les pieds cubes par minute (CFM) de cotation d'une seule usine ventilateur est 5800.

**3.2.19 Aucune question n'est posée.**

**3.2.20 Question : Si plus de puissance est requise, peut-on obtenir une intensité admissible supérieure à 70 ampères?**

**Réponse : La GCC le confirmera.**

**La GCC modifie ce paragraphe 3.2.20 comme suit:**

Les systèmes de CVC doivent fonctionner sur l'alimentation électrique existante. L'alimentation disponible est de 600 V c.a., 60 hertz, triphasée, 70 ampères par installation (c.-à-d. moteur de soufflante, moteur de compresseur et commandes).

**Modification: Le texte qui suit souligné est ajouté à l'Énoncé des Besoins:** Un autre 110VAC, 60 Hz, 15 ampères circuit est aussi disponible au besoin.

**Partie 4 : Assurance de la qualité et essais**

**4.1 Aucune question n'est posée.**

**4.2 Question : S'agit-il d'un serpentín de vapeur à l'épreuve du gel?**

**Réponse : La GCC confirmera si la protection contre le gel fait partie des spécifications. Si elle ne figure pas déjà au devis, elle y sera ajoutée.**

**Voir 3.2.13 ci-dessus.**

**4.3 Aucune question n'est posée.**

**Partie 5 : Produits livrables**

**5.1 Aucune question n'est posée.**

**5.2 Question : Quelle est la date prévue de l'attribution du contrat?**

**Réponse : Vers le 21 novembre.**

**Question : La GCC serait-elle disposée à changer la date de livraison du 31 janvier 2017, laquelle sera extrêmement difficile à respecter si le contrat est attribué à la mi-novembre? L'élaboration d'un tel système prend généralement de 10 à 12 semaines.**

**Réponse : Le Canada en discutera à l'interne.**

**La GCC modifie ce paragraphe 5.2 comme suit:**

**Modification : La suite frappée par l'entremise de texte est retirée de l'Énoncé des Besoins: ~~Tous les produits livrables indiqués aux paragraphes 5.1 à 5.3 doivent être livrés au plus tard le 31 janvier 2017.~~ Modification: Le texte qui suit souligné est**

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7049-160088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7049-160088

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
050ml.F7049-160088

Id de l'acheteur - Buyer ID  
050ML  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ajouté à l'Énoncé des Besoins:** Tous les produits livrables indiqués aux paragraphes 5.1 à 5.3 doivent être livrés au plus tard le 28 février 2017.

5.3 Aucune question n'est posée.

5.4 Aucune question n'est posée.

5.5 Question : Pourquoi le paragraphe fait-il état d'une durée de quinze ans?

Réponse : Cette durée est mentionnée pour les besoins de la planification budgétaire de la GCC.

5.6 Aucune question n'est posée.

5.7 Précisions de la GCC : Le paragraphe 5.7 de l'énoncé des besoins contredit l'article 6.4.3 du contrat. Il sera modifié de manière à indiquer que la livraison doit avoir lieu à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) conformément à l'article 6.4.3.

La GCC modifie ce paragraphe 5.2 comme suit:

**Modification : La suite frappée par l'entremise de texte est retirée de l'Énoncé des Besoins:** ~~Les nouveaux systèmes de CVC doivent être livrés au plus tard le 31 janvier 2017 aux installations d'entreposage de l'entrepreneur et sujet à l'article au Contrat 6.4.3. Les autres lieux possibles au Canada seront établis à une date ultérieure en fonction de chaque exigence particulière de la GCC.~~ **Modification: Le texte qui suit souligné est ajouté à l'Énoncé des Besoins:** Les nouveaux systèmes de CVC doivent être livrés au plus tard le 28 février 2017 aux magasins technique à la GCC, St. John's, T.-N.-L. Les autres lieux possibles au Canada seront établis à une date ultérieure en fonction de chaque exigence particulière de la GCC.

#### 4) Examen de la DP

##### Partie 1 : Renseignements généraux

1.1 Aucune question n'est posée.

1.2 Aucune question n'est posée.

1.3 Aucune question n'est posée.

1.4 Aucune question n'est posée.

1.5 Aucune question n'est posée.

##### Partie 2 : Instructions à l'intention des soumissionnaires

2.1 Aucune question n'est posée.

2.2 Aucune question n'est posée.

2.3 Aucune question n'est posée.

2.4 Aucune question n'est posée.

2.5 Aucune question n'est posée.

2.6 Aucune question n'est posée.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7049-160088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7049-160088

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
050ml.F7049-160088

Id de l'acheteur - Buyer ID  
050ML  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

### **Partie 3 : Instructions pour la préparation des soumissions**

- 3.1 L'AC rappelle aux soumissionnaires de s'assurer que leurs renseignements financiers figurent seulement dans la section II.**

**Section I : Soumission Technique – voire question et réponse ici-bas à la Partie 4, 4.1.1**

**Section II : Soumission financière**

**Question : Confirmez-vous qu'aucune compensation n'est offerte pour la fluctuation du taux de change?**

**Réponse : C'est juste. Ce contrat ne prévoit aucune compensation pour la fluctuation du taux de change.**

### **Partie 4 : Procédures d'évaluation et méthode de sélection**

- 4.1.1 L'AC rappelle aux soumissionnaires aussi de remplir et de remettre le tableau des exigences obligatoires figurant à la section 4.1.1.**

**Question : Pouvez-vous fournir le tableau 4.1.1 en format Excel des Critères techniques obligatoires?**

**Réponse : Oui, un tableau en format Excel ou Word sera fourni aux soumissionnaires.**

**À la demande du soumissionnaire, l'autorité contractante fournira une copie révisée no 1 en format Word. Cette version révisée copie no 1 maintenant remplace la version affichée de la DP, à la partie 4.1.1. Il y a eu un ajout à la nouvelle version 1 des Critères techniques obligatoires, et il est conclu en vertu de l'annexe no 1.3. Cette nouvelle version 1 des Critères techniques obligatoires à la Partie 4.1.1 de cette DP devra donc être remise lors de votre soumission à la DP.**

**Une copie de la version en format PDF révisée no 1 de la section des Critères Techniques Obligatoires a été fixée.**

**Question : Pourquoi voulez-vous une brochure commerciale? Comme nous diffusons toute notre information sur le Web, nous n'offrons plus de brochures. C'est d'ailleurs la première fois qu'on nous en demande. Veuillez définir ce que vous voulez.**

**Réponse : Le soumissionnaire peut présenter n'importe quel document pertinent à l'appui.**

- 4.1.1 Aucune question n'est posée.**

- 4.2 Aucune question n'est posée.**

### **Partie 5 : Attestations et renseignements supplémentaires**

- 5.1 Aucune question n'est posée.**

- 5.2 Aucune question n'est posée.**

### **Partie 6 : Clauses du contrat subséquent**

- 6.1 Aucune question n'est posée.**

- 6.2 Aucune question n'est posée.**

N° de l'invitation - Solicitation No.  
F7049-160088/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
F7049-160088

N° de la modif - Amd. No.  
003  
File No. - N° du dossier  
050ml.F7049-160088

Id de l'acheteur - Buyer ID  
050ML  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 6.3** Aucune question n'est posée.
- 6.4** Aucune question n'est posée.
- 6.5** Aucune question n'est posée.
- 6.6** Aucune question n'est posée.
- 6.7** Aucune question n'est posée.
- 6.8** Aucune question n'est posée.
- 6.9** Aucune question n'est posée.
- 6.10** Aucune question n'est posée.
- 6.11** Aucune question n'est posée.
- 6.12** Aucune question n'est posée.

**5) Divers**  
Aucun autre commentaire n'est formulé.

**6) Conclusion de la conférence des soumissionnaires**  
L'AC de TPSGC remercie toutes les personnes présentes d'avoir participé à la visite des navires et à la conférence des soumissionnaires. Il remercie aussi la GCC de son hospitalité, d'avoir coordonné et facilité la visite des deux navires et d'avoir organisé la tenue de la conférence des soumissionnaires à sa base.

#### 4.1.1 Évaluation technique (V1)

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

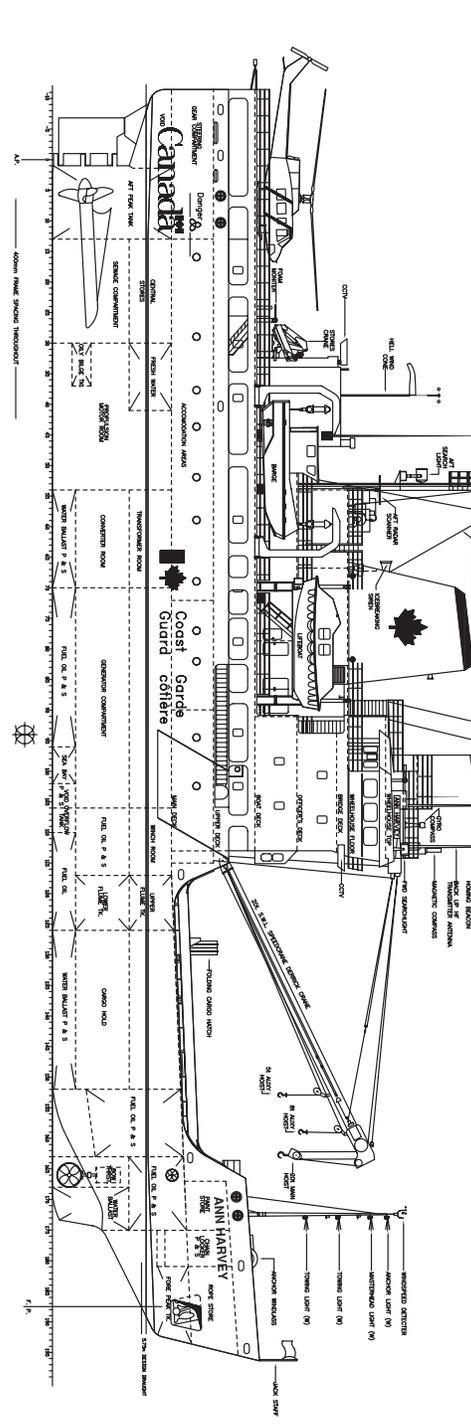
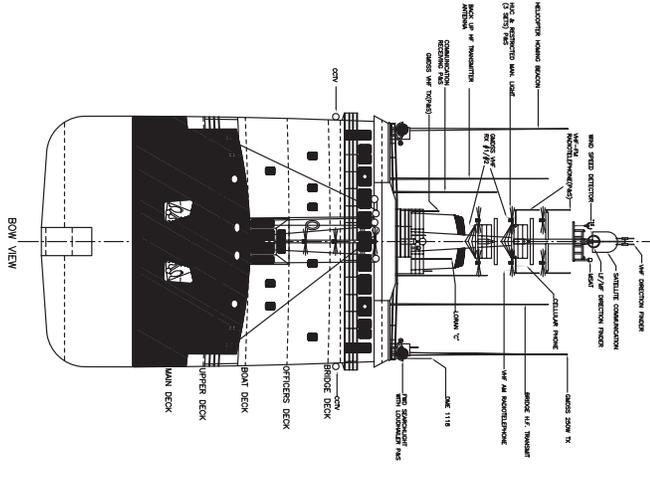
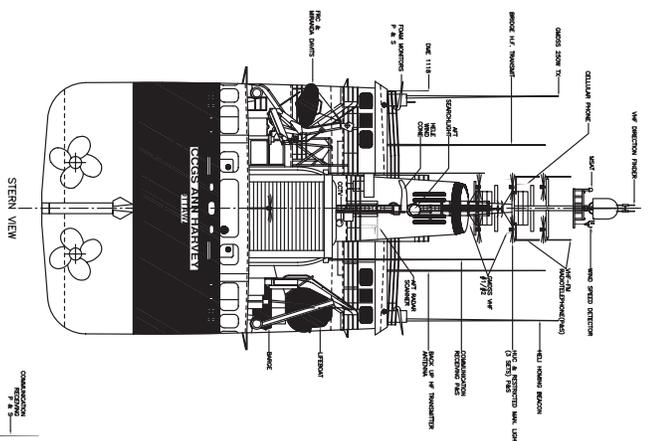
NGCC Ann Harvey et NGCC George R. Pearkes – Besoins de Systèmes de (CVC)

<b>Numéro D'énoncé de besoin opérationnels (ÉBO)</b>	<b>Exigences obligatoires</b>	<b>Conformité – O/N</b>	<b>Référence dans la soumission / numéro de Page</b>	<b>Commentaires</b>
Annexe A - 1.1	Capacité de fournir les systèmes			
Annexe A - 1.3	Systèmes de CVC soit en service maritime et ont la représentation du (FEO) au Canada et aux autres exigences de l'alinéa 1.3.			
Annexe A - 1.4	Vente et services du fabricant d'origine			
Annexe A - 1.6	Exigences en matière de langue et de livraison			
Annexe A - 1.6	Capacités du représentant détaché			
Annexe A - 2	Normes, conformément à la section 2 au complet			
Annexe A - 3.2.1	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.2	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.3	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.4	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.5	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.6	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.7	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.8	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.9	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.10	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.11	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.12	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.13	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.14	Exigences techniques			

Numéro D'annoncé de besoin opérationnels (ÉBO)	Exigences obligatoires	Conformité – O/N	Référence dans la soumission / numéro de Page	Commentaires
Annexe A - 3.2.15	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.16	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.17	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.18	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.19	Exigences techniques			
Annexe A - 3.2.20	Exigences techniques			
Annexe A - 4	Assurance de la qualité, conformément à la section 4 au complet			
Annexe A - 5.1	Exigences techniques			
Annexe A - 5.2	Pièces de rechange			
Annexe A - 5.3	Pièces de rechange en option			
Annexe A - 5.4	Liste de pièces de rechange			
Annexe A - 5.5	Formation			
Annexe A - 5.6	Manuels			
Annexe A - 5.7	Livraison			
	Le soumissionnaire doit présenter une liste d'au moins cinq (5) installations maritimes, au cours des dix (10) dernières années, de systèmes de CVC comprenant le même équipement que celui proposé pour le NGCC <i>Ann Harvey</i> et le NGCC <i>George R. Pearkes</i> , ou un équipement semblable.			
	Le soumissionnaire doit présenter un calendrier d'entretien publié par le fabricant pour l'équipement qui compose les systèmes de CVC;			
	Le soumissionnaire doit présenter une brochure commerciale publiée par le fabricant pour l'équipement proposé qui compose les systèmes de CVC;			

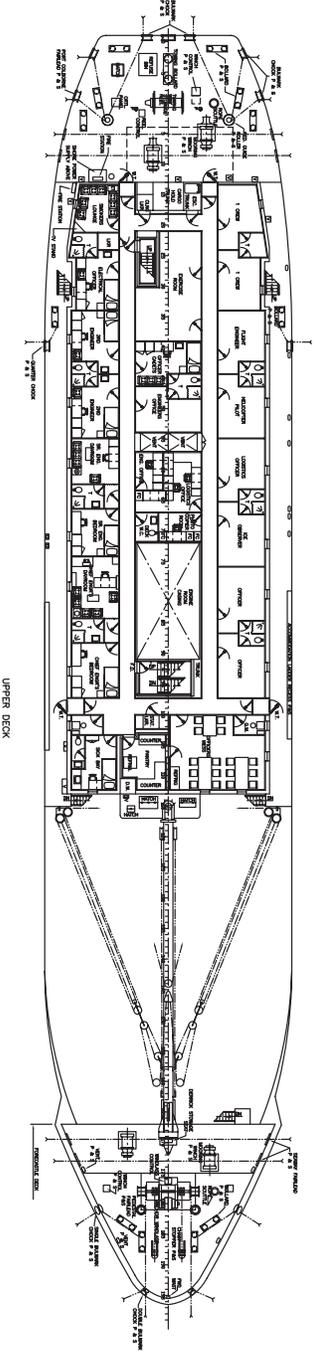
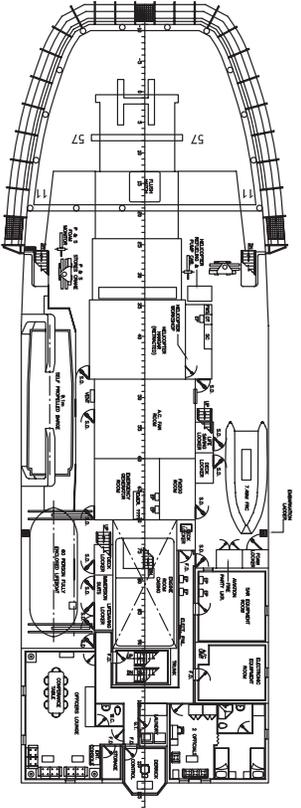
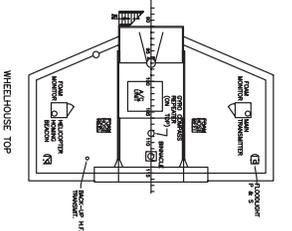
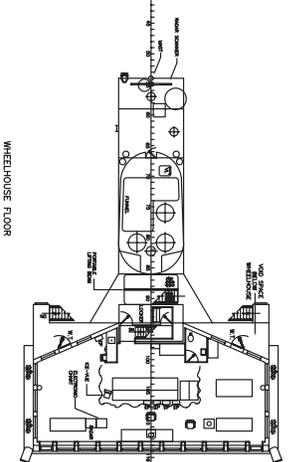
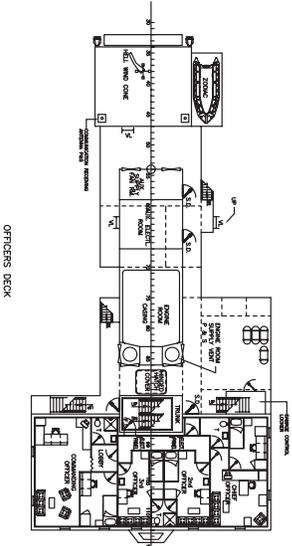
**PRINCIPAL DIMENSION**

LENGTH OVERALL 83.0 M  
 LENGTH BETWEEN P. 16.2 M  
 DEPTH (MAIN DECK) 7.95 M  
 DESIGN DRAUGHT 5.75 M  
 LOAD DRAUGHT 6.08 M



NO	DESCRIPTION	DATE	BY	CHKD
1	DESIGN	02/7/13	EC	
2	REVISED	07/24/13	EC	
3	REVISED	08/27/13	EC	
4	REVISED	09/17/13	EC	
5	REVISED	10/17/13	EC	
6	REVISED	11/13/13	EC	
7	REVISED	12/10/13	EC	
8	REVISED	01/07/14	EC	
9	REVISED	02/04/14	EC	
10	REVISED	03/04/14	EC	
11	REVISED	04/01/14	EC	
12	REVISED	05/01/14	EC	
13	REVISED	06/01/14	EC	
14	REVISED	07/01/14	EC	
15	REVISED	08/01/14	EC	
16	REVISED	09/01/14	EC	
17	REVISED	10/01/14	EC	
18	REVISED	11/01/14	EC	
19	REVISED	12/01/14	EC	
20	REVISED	01/01/15	EC	
21	REVISED	02/01/15	EC	
22	REVISED	03/01/15	EC	
23	REVISED	04/01/15	EC	
24	REVISED	05/01/15	EC	
25	REVISED	06/01/15	EC	
26	REVISED	07/01/15	EC	
27	REVISED	08/01/15	EC	
28	REVISED	09/01/15	EC	
29	REVISED	10/01/15	EC	
30	REVISED	11/01/15	EC	
31	REVISED	12/01/15	EC	
32	REVISED	01/01/16	EC	
33	REVISED	02/01/16	EC	
34	REVISED	03/01/16	EC	
35	REVISED	04/01/16	EC	
36	REVISED	05/01/16	EC	
37	REVISED	06/01/16	EC	
38	REVISED	07/01/16	EC	
39	REVISED	08/01/16	EC	
40	REVISED	09/01/16	EC	
41	REVISED	10/01/16	EC	
42	REVISED	11/01/16	EC	
43	REVISED	12/01/16	EC	
44	REVISED	01/01/17	EC	
45	REVISED	02/01/17	EC	
46	REVISED	03/01/17	EC	
47	REVISED	04/01/17	EC	
48	REVISED	05/01/17	EC	
49	REVISED	06/01/17	EC	
50	REVISED	07/01/17	EC	
51	REVISED	08/01/17	EC	
52	REVISED	09/01/17	EC	
53	REVISED	10/01/17	EC	
54	REVISED	11/01/17	EC	
55	REVISED	12/01/17	EC	
56	REVISED	01/01/18	EC	
57	REVISED	02/01/18	EC	
58	REVISED	03/01/18	EC	
59	REVISED	04/01/18	EC	
60	REVISED	05/01/18	EC	
61	REVISED	06/01/18	EC	
62	REVISED	07/01/18	EC	
63	REVISED	08/01/18	EC	
64	REVISED	09/01/18	EC	
65	REVISED	10/01/18	EC	
66	REVISED	11/01/18	EC	
67	REVISED	12/01/18	EC	
68	REVISED	01/01/19	EC	
69	REVISED	02/01/19	EC	
70	REVISED	03/01/19	EC	
71	REVISED	04/01/19	EC	
72	REVISED	05/01/19	EC	
73	REVISED	06/01/19	EC	
74	REVISED	07/01/19	EC	
75	REVISED	08/01/19	EC	
76	REVISED	09/01/19	EC	
77	REVISED	10/01/19	EC	
78	REVISED	11/01/19	EC	
79	REVISED	12/01/19	EC	
80	REVISED	01/01/20	EC	
81	REVISED	02/01/20	EC	
82	REVISED	03/01/20	EC	
83	REVISED	04/01/20	EC	
84	REVISED	05/01/20	EC	
85	REVISED	06/01/20	EC	
86	REVISED	07/01/20	EC	
87	REVISED	08/01/20	EC	
88	REVISED	09/01/20	EC	
89	REVISED	10/01/20	EC	
90	REVISED	11/01/20	EC	
91	REVISED	12/01/20	EC	
92	REVISED	01/01/21	EC	
93	REVISED	02/01/21	EC	
94	REVISED	03/01/21	EC	
95	REVISED	04/01/21	EC	
96	REVISED	05/01/21	EC	
97	REVISED	06/01/21	EC	
98	REVISED	07/01/21	EC	
99	REVISED	08/01/21	EC	
100	REVISED	09/01/21	EC	

COMPASS PLAN NUMBER - 0733400



CHARTER NO. NUMBER - 072-1002

NO.	NAME	DESIGNATION	STATUS
1	Commander	Commander	1/73
2	First Officer	First Officer	1/73
3	Second Officer	Second Officer	1/73
4	Third Officer	Third Officer	1/73
5	Deck Officer	Deck Officer	1/73
6	Deck Officer	Deck Officer	1/73
7	Deck Officer	Deck Officer	1/73
8	Deck Officer	Deck Officer	1/73
9	Deck Officer	Deck Officer	1/73
10	Deck Officer	Deck Officer	1/73
11	Deck Officer	Deck Officer	1/73
12	Deck Officer	Deck Officer	1/73
13	Deck Officer	Deck Officer	1/73
14	Deck Officer	Deck Officer	1/73
15	Deck Officer	Deck Officer	1/73
16	Deck Officer	Deck Officer	1/73
17	Deck Officer	Deck Officer	1/73
18	Deck Officer	Deck Officer	1/73
19	Deck Officer	Deck Officer	1/73
20	Deck Officer	Deck Officer	1/73
21	Deck Officer	Deck Officer	1/73
22	Deck Officer	Deck Officer	1/73
23	Deck Officer	Deck Officer	1/73
24	Deck Officer	Deck Officer	1/73
25	Deck Officer	Deck Officer	1/73
26	Deck Officer	Deck Officer	1/73
27	Deck Officer	Deck Officer	1/73
28	Deck Officer	Deck Officer	1/73
29	Deck Officer	Deck Officer	1/73
30	Deck Officer	Deck Officer	1/73
31	Deck Officer	Deck Officer	1/73
32	Deck Officer	Deck Officer	1/73
33	Deck Officer	Deck Officer	1/73
34	Deck Officer	Deck Officer	1/73
35	Deck Officer	Deck Officer	1/73
36	Deck Officer	Deck Officer	1/73
37	Deck Officer	Deck Officer	1/73
38	Deck Officer	Deck Officer	1/73
39	Deck Officer	Deck Officer	1/73
40	Deck Officer	Deck Officer	1/73

GENERAL ARRANGEMENT  
 OFFICERS DECK & WHEELHOUSE FLOOR  
 1/73



